

MUTSUD-IMMO

Siège Social :

« Le Pré Catelan – Bat F » 78, Allées Jean Jaurès 31000 TOULOUSE

Tél : 06 18 74 24 06 - E-mail : secretariat@mutsudimmo.com

Date de mise à jour 21/03/2019

Tarif TTC * DES HONORAIRES DE TRANSACTIONS EN EUROS

Les honoraires sont à la charge du vendeur (sauf demande express de ce dernier au moment de la signature du mandat de vente). Pour les mandats de recherche, les honoraires sont à la charge de l'acquéreur.

Locaux d'habitation ancien - Mandat de vente ou de recherche

(Base de calcul des honoraires : prix de vente selon la grille).

Les honoraires par tranche ne se cumulent pas)

Toulouse et Haute Garonne (Sauf Bagnères de Luchon)

DE	A	HONORAIRES
		Minimum 4000 €
1 €	250 000 €	5,45%
251 000 €	350 000 €	4,95%
351 000 €	450 000 €	4,50%
451 000 €	750 000 €	3,95%
751 000 €	1 000 000 €	3,50%
au-delà de	1 000 001 €	3,00%

Bagnères de Luchon

DE	A	HONORAIRES
1	50 000 €	Forfait 3500 €
50 001 €	115 000 €	6,50%
115 001 €	150 000 €	6,00%
150 001 €	180 000 €	5,80%
180 001 €	225 000 €	5,50%
225 001 €	290 000 €	5,00%
au-delà de	290 001 €	3,80%

Tarn et Garonne

DE	A	HONORAIRES
1 €	60 000 €	Forfait 4500 €
60 001 €	70 000 €	Forfait 5000 €
70 001 €	80 000 €	Forfait 5500 €
80 001 €	90 000 €	Forfait 6000 €
90 001 €	115 000 €	Forfait 6500 €
115 001 €	125 000 €	Forfait 7000 €
125 001 €	135 000 €	Forfait 7500 €
135 001 €	180 000 €	5,50%
181 000 €	220 000 €	4,50%
221 000 €	455 000 €	4,00%
450 001 €	595 000 €	3,50%
au-delà de	590 001 €	3,00%

Bien immobilier d'habitation neuf ou en VEFA : Les honoraires charge vendeur

Garages et parkings : 15% sur le prix de vente honoraires non inclus

Résidence de services en exploitations avec bail commercial : 10% sur le prix de vente honoraires non inclus

Locaux commerciaux, fonds de commerces, pas de porte, droit au bail,

(Base de calcul des honoraires : prix de vente selon la grille.

Les honoraires par tranche ne se cumulent pas)

DE	A	HONORAIRES
1 €	150 000 €	9%
150 001 €	300 000 €	8%
300 001 €	450 000 €	7%
300 001 €	450 000 €	5%
au-delà de	451 000 €	4%

Tarif TTC * DES HONORAIRES DE LOCATION EN EUROS

Locaux d'habitation : baux soumis aux dispositions de la loi n°89-462 du 6 Juillet 1989

Les honoraires sont partagés entre le bailleur et le locataire pour visite du locataire, la constitution de son dossier, la rédaction du bail et de l'établissement de l'état des lieux

Zone tendue - Agglomération Toulouse

Définition des zones tendues sur : <https://www.service-public.fr/simulateur/calcul/zones-tendues>

DE	A	Honoraires applicables au bailleur et au locataire par m2 habitable
0 m2	50 m2	10 €/m2 + 3 €/m2
51 m2	70 m2	8,50 €/m2 + 2,50 €/m2
71 m2	85 m2	7,70 €/m2 + 2,30 €/m2
86 m2	100 m2	6,95 €/m2 + 2,05 €/m2
au-delà de	101 m2	6,25 €/m2 + 1,75 €/m2

Zone non tendue - Haute Garonne

DE	A	Honoraires applicables au bailleur et au locataire par m2 habitable
0 m2	100 m2	8 €/m2 + 3 €/m2
au-delà de	101 m2	7,8 €/m2 + 2,50 €/m2

En cas de relocation, dans une période n'excédant pas 6 mois de la date d'entrée du locataire sortant, une remise de 50% sera accordée au bailleur et au nouveau locataire entrant

Parkings et Box : Forfait	120 € à la charge du preneur
Locaux commerciaux	15% du loyer annuel hors charges à la charge du preneur

Quel que soit le mandat, en cas de délégation du mandat, le montant des honoraires applicables restent ceux du mandat principal

Tarif TTC * DES HONORAIRES DE GESTION LOCATIVE EN EUROS : 8,40 % sur les encaissements

Honoraire Charge Bailleur

Garantie des loyers impayés et détériorations immobilières (en sus des honoraires de la gérance) : **2,77%**

Forfaits

Représentation AG annuelle (si le mandat de gestion l'indique) 110 €

Forfait déplacement 30 €

Frais de correspondance postal au bailleur (au réel, tarif en vigueur)

Autres prestations sur devis

Travaux à faire réaliser dans le cadre du mandat de gestion (si le mandat de gestion l'indique) 2%

La dérogation au barème ne doit être qu'exceptionnelle uniquement à la baisse pour des affaires particulières liées aux spécificités du marché local et des caractéristiques du bien proposé à la vente conformément à la note de préconisation de la DGCCRF suite à l'Arrêté du 10/01/2017

* Le taux de TVA appliqué est celui en vigueur au moment de la conclusion de l'acte